

## Document de présentation pour les locations et/ou prêts du local et du site

### a) Présentation et règles de fonctionnement du site de Champservé

Au-delà des animations qu'il gère en direct sur le site de Champservé, le CAP-Centre Social met à disposition pour les habitants du canton de manière payante ou gratuite et dans certaines conditions les locaux et/ou le site de Champservé dont il dispose par la signature d'un bail emphytéotique avec la mairie de Tonny-Charente. La possibilité de mise à disposition rémunérée est indiquée dans l'article du bail intitulé « charges et conditions : *Elle (l'association) pourra effectuer des locations pour des activités en rapport avec son projet social* »

Cette mise à disposition entre dans le champ de l'animation socio-culturelle du territoire, en permettant aux habitants du canton prioritairement, de disposer d'un site pour organiser par eux-mêmes des temps de rencontres, des événements. Dans ce sens, le CAP-Centre Social contribue à créer du lien social sur le territoire et répond à l'objectif n° 2 de son projet social intitulé « *réinvestir le champ socio-culturel sur le territoire d'influence du CAP-Centre Social* ».

#### Adresse :

Centre de Plein-air du CAP-Centre Social  
7, rue du Marais – Champservé le Haut  
17430 TONNAY-CHARENTE

### b) Description des locaux et du site

#### Un bâtiment comprenant :

Une grande salle de 96 m<sup>2</sup>, équipée d'un évier à 2 bacs avec eau chaude, d'une gazinière, d'un frigo, de tables et de chaises (pour environ 40 personnes), de vaisselle pour le même effectif et 3 convecteurs électriques pour le chauffage.

Des sanitaires (attenant au bâtiment) équipés de 4 WC dont 1 pour personnes en situation de handicap et 2 douches, 2 lavabos et 1 convecteur électrique.

#### Aménagements extérieurs :

Des surfaces herbeuses d'environ 2.500 m<sup>2</sup>

Des surfaces boisées d'environ 7.500 m<sup>2</sup>

Une plateforme bétonnée

Des lavabos extérieurs et 2 toilettes sèches

Un garage atelier non accessible dans le cas des mises à disposition

### c) Mise à disposition des locaux et du site

***Concernant les mises à dispositions, la priorité est accordée aux adhérents du CAP.***

#### Pour les particuliers :

**Le CAP-Centre Social peut mettre à votre disposition** la salle et les sanitaires pour une journée maximum jusqu'à 20h00 le soir.

#### Pour les associations :

**Le CAP-Centre Social peut mettre à votre disposition** la salle et les sanitaires pour une journée.

Au-delà d'une journée, que ce soit pour la salle ou le site dans sa totalité, vous devez déposer une demande d'utilisation du site argumentée sous forme d'un projet au CAP-Centre Social au moins un mois avant l'utilisation potentielle. Votre demande est étudiée par la commission interne du CAP-Centre Social.

#### d) Assurance et caution

Dans tous les cas une assurance « **Responsabilité Civile** » **de moins de 6 mois**, souscrite à cet effet par l'utilisateur est nécessaire.

Une caution d'un montant de **200.00 euros** est demandée, caution rendue après l'état des lieux.

La remise des clés s'effectue au CAP-Centre Social, **la veille de la location (avant 18h00)**, en contrepartie du dépôt de la caution, du règlement de la location et de l'attestation d'assurance. En cas d'absence d'un de ces documents les clés ne seront pas remises.

#### e) Conditions d'utilisation

**L'utilisateur s'engage à laisser les locaux propres**, à ne pas fumer dans la salle, à laisser le site extérieur propre (papiers, mégots, déchets, verre...).

Le garage atelier n'est pas accessible lors de la mise à disposition.

L'utilisateur s'engage à signaler au CAP-Centre Social tous problèmes rencontrés, dégâts éventuels, échanges avec le voisinage, lors de la remise des clés ou avant s'il le juge nécessaire.

#### f) Nuisances sonores

L'utilisateur veillera à ne pas gêner le voisinage par un volume sonore trop élevé même durant la journée.

***En cas de musique à l'extérieur celle-ci doit s'arrêter impérativement à 22 heures.***

En cas de plainte du voisinage, la seule responsabilité des utilisateurs sera retenue et leurs coordonnées seront communiquées.